

Enseignement privé sous contrat

Quels moyens pour la rentrée 2021 dans les 1^{er} et 2nd degrés ?

22 Janvier 2021

A l'heure où les Dotations Globales Horaires arrivent dans les établissements et où les décisions concernant les emplois tombent dans les écoles, le ministère communique sur une hausse des moyens attribués pour l'Éducation dans le privé, dans le cadre du schéma d'emplois consécutif au projet de loi de finance 2021, avec une augmentation de 260 ETP pour 2021.

+ 260 ETP ??? Dans le détail, la réalité est tout autre...

Ce sont en réalité 639 ETP qui sont supprimés !

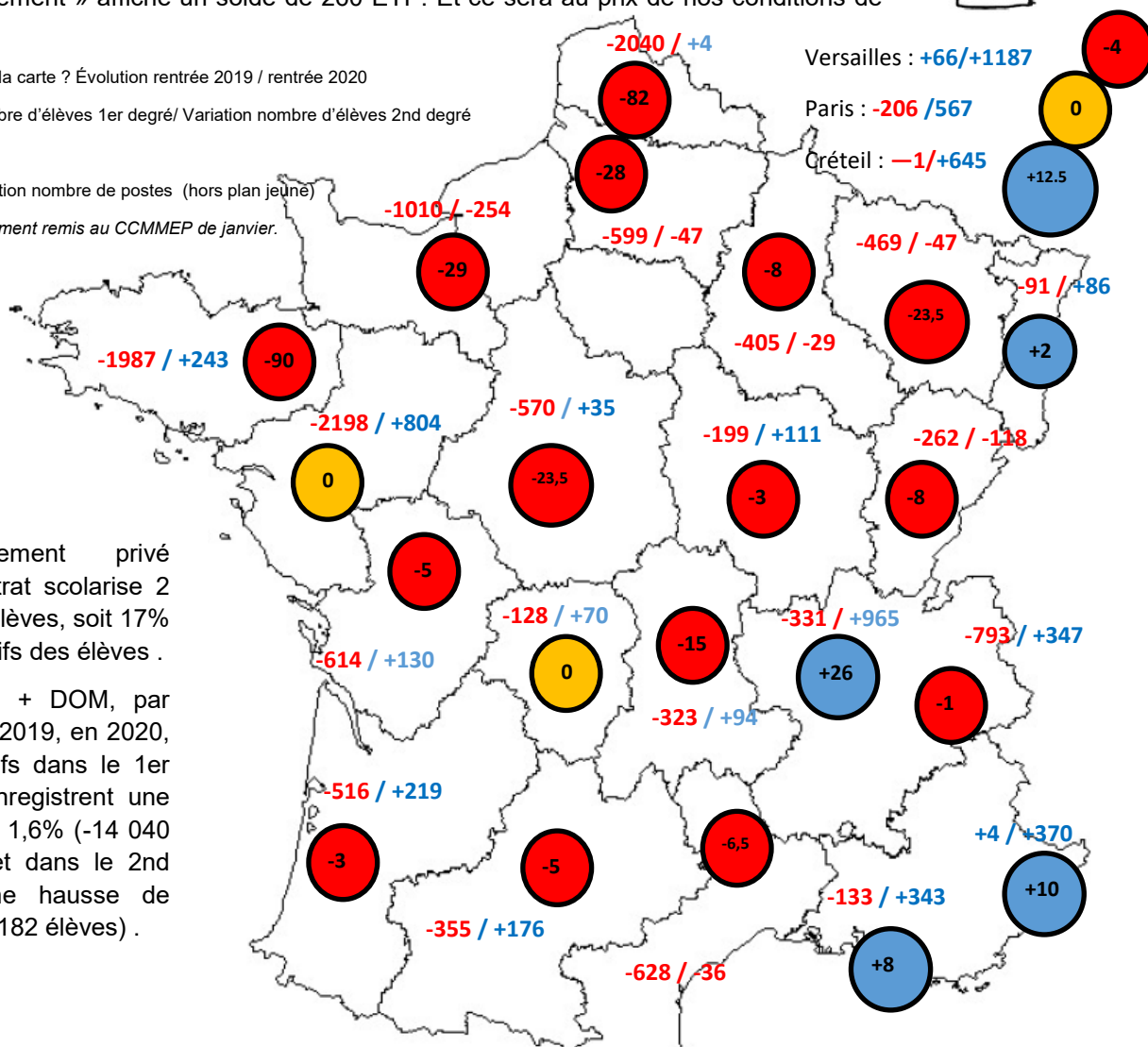
Certes, il faut tenir compte en plus la dotation pour les alternants (380 ETP) et la réserve (20 ETP) mais ensuite, ce ne sont que des HSA équivalent ETP qui sont prévues (au total 499 HSA éq ETP)! Ce tour de passe-passe permet alors de dire que le « potentiel d'enseignement » affiche un solde de 260 ETP. Et ce sera au prix de nos conditions de travail !

Comment lire la carte ? Évolution rentrée 2019 / rentrée 2020

Variation nombre d'élèves 1er degré / Variation nombre d'élèves 2nd degré

+5
Variation nombre de postes (hors plan jeune)

Source : document remis au CCMMEP de janvier.



L'enseignement privé sous contrat scolarise 2 117 000 élèves, soit 17% des effectifs des élèves .

Métropole + DOM, par rapport à 2019, en 2020, les effectifs dans le 1er degré enregistrent une baisse de 1,6% (-14 040 élèves), et dans le 2nd degré une hausse de 0,5% (+6 182 élèves) .

Pour la CGT EP, ces moyens ne sont pas à la hauteur des ambitions qu'un Etat devrait avoir pour ses jeunes. L'éducation doit être vue comme un investissement, pas un coût !

Ces choix budgétaires auront inévitablement un impact sur les conditions d'étude des élèves et sur les conditions de travail et l'emploi des enseignant-es. Vous pouvez compter sur la CGT EP pour défendre vos droits !

